

**FICHE DE RECENSEMENT DES DEGATS DE L'INCENDIE EN
ELEVAGE ET FOURRAGES**

D'AOUT 2021

A nous retourner à : Chambre d'Agriculture du Var
70 Bd Wilson – 83550 VIDAUBAN
crise@var.chambagri.fr – 04 94 99 75 21

Ce document nous permet de faire un recensement des exploitations touchées par l'incendie et ainsi faire une estimation à l'échelle départementale. Ce n'est en aucun cas un dossier de demande d'indemnisation pour les calamités agricoles.

La perte de récolte suite à un incendie est un risque assurable non pris en compte par le dispositif des calamités agricoles. Toutefois, le recensement nous permet de mesurer l'étendue du sinistre et d'essayer de mobiliser d'autres dispositifs. Nous vous encourageons donc à vous recenser le plus rapidement possible.

Nom et prénom, ou raison sociale :	
N° tél & port :	Email :
Adresse :	
N° SIRET :	
Activités et surface : <input type="checkbox"/> horticulture plein air : <input type="checkbox"/> horticulture sous serre : <input type="checkbox"/> maraichage plein air : <input type="checkbox"/> maraichage sous serre : <input type="checkbox"/> pépinière plein air : <input type="checkbox"/> pépinière sous serre : <input type="checkbox"/> élevage : <input type="checkbox"/> viticulture : <input type="checkbox"/> arboriculture : <input type="checkbox"/> autres (préciser) :	
Surface agricole totale (SAU) :	Nombre d'actifs total (famille et salariés) :
<input type="checkbox"/> Agriculteur <input type="checkbox"/> Double actif (agriculteur + autre(s) activité(s)) <input type="checkbox"/> Retraité	
Date du sinistre :	
Communes concernées :	
Biens privés touchés (logement, voiture personnelle, mobilier,...) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Etes-vous éligibles aux Calamités Agricoles ?

Disposez-vous d'au moins un contrat d'assurance relatif aux biens professionnels portant sur des dommages (pas seulement en responsabilité civile) incluant une contribution au fonds national de garantie des calamités agricoles ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
A défaut, êtes-vous assuré contre l'incendie ou la mortalité du bétail ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

⁽¹⁾Plus de détails sur le [Décret n° 2012-49](#) du 16 janvier 2012 relatif aux conditions de reconnaissance, d'évaluation et d'indemnisation des calamités agricoles

Pertes de récoltes

Prairies et cultures fourragères	Surface sinistrée	Pourcentage de perte de récolte

Pertes de fonds

Espèce	Effectif animaux morts

Mètres de filets emportés :	
Mètres de grillages emportés :	

Travaux envisagés

Matériels nécessaire à la remise en état de l'exploitation

Matériels	Besoins
<input type="checkbox"/> Tractopelle	Heures
<input type="checkbox"/> Pelle hydraulique <input type="checkbox"/> Mini pelle	Heures
<input type="checkbox"/> Camion	Heures
<input type="checkbox"/> Bulldozer	Heures
<input type="checkbox"/> Tracteur	Heures
<input type="checkbox"/> Chargeur	Heures
<input type="checkbox"/> Elévateur	Heures
<input type="checkbox"/> Autres :	
Main d'œuvre	Besoins
<input type="checkbox"/> De suite <input type="checkbox"/> Dans 8 jours <input type="checkbox"/> plus de 8 jours	Nombre de personnes : Nombre de jours :

Rappel : les remboursements auront lieu seulement sur présentation de factures

--

Remarques, autres souhaits exprimés et propositions émises :

Questionnaire rempli le Signature :